

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« le contrôle »

les mots :

« la vérification ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Seules les forces de l'ordre peuvent opérer un « contrôle d'identité ». Ici, les personnes concernées ne doivent pouvoir opérer qu'une vérification par « concordance documentaire ».